

<https://enseignants.se-unsa.org/Le-SE-Unsa-denonce-l-evident-renoncement-du-gouvernement>



Le SE-Unsa dénonce l'évident renoncement du gouvernement !

- Fil d'actu -

Date de mise en ligne : lundi 23 juin 2025

Copyright © ENSEIGNANTS DE L'UNSA - Tous droits réservés

Reçus mardi 17 juin en audience au cabinet d'Élisabeth Borne, nous avons fortement alerté sur le contexte plus que dégradé dans lequel les équipes tentent de terminer tant bien que mal l'année scolaire avec leurs élèves.

En effet, depuis avril, les consignes pour faire des économies pleuvent de toutes parts et sur tous les dossiers : suspension des recrutements d'AESH, arrêt des déplacements pour la plupart des missions itinérantes, annulation de projets pédagogiques, suppressions de formations...

C'est une École exsangue et laissée livrée à elle-même par le gouvernement que nous sommes allés dénoncer !

>

- *Déroulé de carrière : une intolérable perspective de renoncement !*

•

Après son examen au niveau ministériel, le texte qui prévoyait un nouveau cadencement de la carrière et un raccourcissement de la durée des échelons 5 à 8 avec un reclassement au mois de septembre 2025 a disparu et les améliorations de rémunérations possibles avec. Bercy et Matignon bloquent.

Non seulement, le gouvernement ne prévoit aucune mesure salariale depuis deux ans et pire, il nous demande en tant que représentants des personnels de travailler sur une mesure qui ne voit pas le jour !

Un tel scénario avait déjà été initié sous le ministre Attal. Bis repetita : un leurre pour faire croire à un semblant de considération et puis plus rien. Circulez, il n'y a plus rien à voir !

>> En savoir plus : [Déroulement de carrière : après l'appât, le mépris !](#)

- *AESH : NON à la diminution de l'accompagnement élèves sur temps scolaire !*

•

Nous avons alerté le cabinet de la ministre sur la mise en œuvre de la loi qui met à la charge de l'État la prise en charge financière des AESH sur le temps méridien.

Les préoccupations demeurent ! Rien ne garantit que les modifications de contrat et l'augmentation des quotités travaillées qui devaient intervenir afin d'améliorer la rémunération des AESH verront le jour. Nous avons clairement indiqué que, pour nous, la diminution de l'accompagnement sur temps scolaire des élèves constituait une ligne rouge. La nouvelle loi doit se traduire, pour les AESH volontaires, par une augmentation de leur quotité travaillée.

- *Santé scolaire et création de postes : un manque de sens et d'argent...*

•

Dans le cadre des Assises de la santé scolaire et des plus que maigres annonces faites par la ministre, le cabinet nous a précisé que les futurs postes de conseillers ressources en santé mentale n'auraient pas vocation à être exclusivement réservés aux PsyEN. Une aberration au regard des objectifs annoncés !

Par ailleurs, concernant cette création de postes dans les DSDEN, le financement doit faire l'objet de créations de postes de PsyEN dans le cadre de la préparation du budget 2026, or à ce jour rien n'est acté...

- *Référentiel de direction d'école : une copie à revoir d'urgence !*

•

Nous avons aussi profité de cette rencontre pour clarifier certains aspects du référentiel des directeurs d'école. Ce dernier doit préciser le rôle de pilote que jouent les directeurs et directrices, sans augmenter leur charge de travail et la pression qui s'exerce sur eux : le directeur d'école n'est pas un supérieur hiérarchique.

Le SE-Unsa dénonce l'évident renoncement du gouvernement !

Nous avons également insisté sur l'importance de fournir des outils adaptés aux directeurs et directrices, afin de leur permettre d'impulser leur dynamique d'équipe. De même, il est essentiel de leur garantir un appui RH en cas de difficultés, qu'elles concernent le collectif de travail ou les relations avec les collectivités.

Afin de dénoncer un référentiel qui en l'état ne nous satisfait pas, nous avons écrit en intersyndicale à la ministre ([lire le courrier](#)).

- *Accords QVCT : le SE-Unsa exigeant sur l'accord de méthode*

-

Nous avons rappelé que la santé mentale des jeunes ne peut être abordée de manière isolée, mais qu'elle est intrinsèquement liée à celle des personnels. Il est donc primordial d'adopter une approche globale, prenant en compte le bien-être de l'ensemble des acteurs du système éducatif.

Dans cette optique, nous réclamons une négociation QVCT qui intégrerait des mesures concrètes ; cela constituerait un engagement fort du ministère envers ses agents. Le ministère doit saisir cette opportunité de concrétiser sa volonté d'améliorer les conditions de travail et de réduire la souffrance au travail.

- *Plan tranquillité : besoin de lisibilité sur les nouveaux postes de CPE et AED*

-

Enfin, nous avons alerté le cabinet sur l'utilisation très disparate des 600 postes d'AED et des 100 postes de CPE créés dans le cadre du *Plan tranquillité* mis en place en novembre 2024 par la ministre Anne Genetet. Il faut dire que ce plan n'a été ni travaillé avec nous, ni ne nous a été présenté !

En réponse à notre question sur la pérennité de ces postes et sur leur éventuel profilage, le cabinet nous a garanti leur pérennité. Si la volonté initiale était bien de les profiler, la réalité a conduit les recteurs à les implanter là où les besoins étaient les plus criants.

Nous avons exigé une information claire du ministère en direction des rectorats et des personnels, ainsi qu'une formation des personnels missionnés sur ce *Plan tranquillité* !